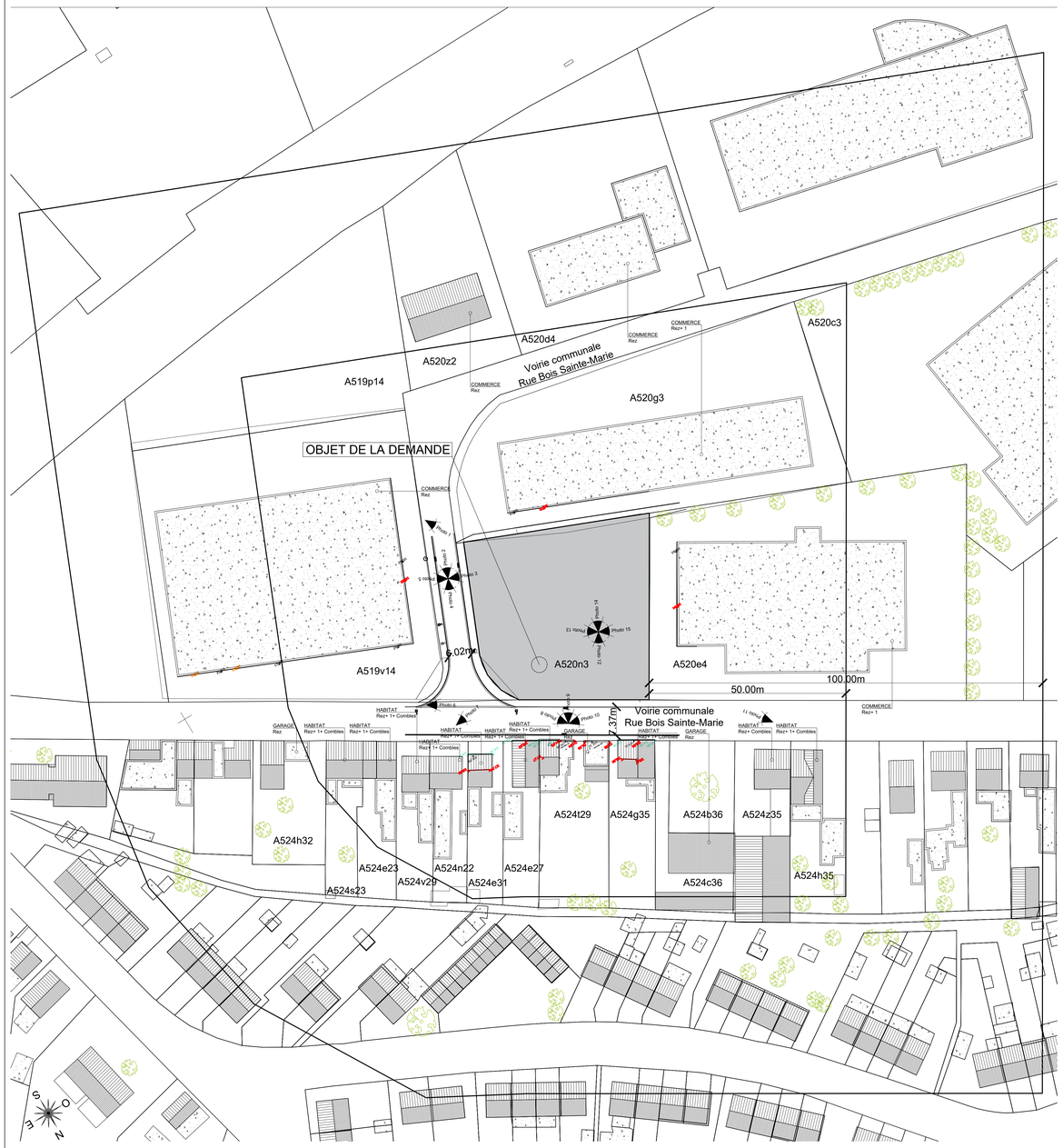

Plan de Contexte Urbanistique éch.: 1.500

Plan d'implantation éch.: 1.200

Plan de Situation éch.: 1.5000

LEGENDE DES TRAMES
nouvelle maçonnerie
nouvelle parcie
Beton banche
Bardage zinc de ton foncé
Zinc de ton brun rouge
Toiture plate végétalisée
terrasse
terre plein
Pavé drainant
Végétation basse (herbe)
mis de sedum
Haie indigène
Arbustes indigènes
Arbres indigènes de petit développement

LEGENDE DES MATERIAUX

A	RIVE DE TOITURE : RIVE EN ZINC DE TON FONCE
B	RIVE DE TOITURE : RIVE EN ZINC DE TON ROUGE / BRUN
C	PAREMENT : BETON DE TON GRIS
D	PAREMENT : BARDAGE ZINC DE TON BRUN ROUGE
E	PAREMENT : BARDAGE EN ZINC DE TON FONCE
F	MENUISERIE EXTERIEURE : PORTE ALU DE TON GRIS FONCE NOIR
G	MENUISERIE EXTERIEURE : CHASSIS ALU DE TON GRIS FONCE NOIR
H	MENUISERIE EXTERIEURE : SEUIL ALUMINIUM DU MEME TON CHASSIS
I	MENUISERIE EXTERIEURE : MAJORATION DE CHASSIS ALUMINIUM DU MEME TON CHASSIS
J	MENUISERIE EXTERIEURE : CADRE DE CHASSIS ALUMINIUM DU MEME TON CHASSIS
K	MENUISERIE EXTERIEURE : ENSEIGNE
L	FERRONNERIE EXTERIEURE : GARDE CORPS EN ACIER LAQUE GRIS FONCE NOIR
M	PLINTHE ET SEUIL EXT. : BETON

COMPOSITION DES PAROIS

Les isolants thermiques sont précisés dans la déclaration PEB jointe à cette demande de permis

PAROI 1 - TOITURE PLATE :
- VEGETATION
- SUBSTRAT
- COUCHE FILTRANTE
- COUCHE DE DRAINAGE
- COUCHE DE PROTECTION MECANIQUE
- MEMBRANE BITUMINEUSE ou EPDM 2 mm
- ISOLATION : POLYURETHANE - 17 cm (voir PEB)
- PENTE (1.5 %)
- DALLE DE COMPRESSION - 16 cm (voir ingénieur)
- PREDALLE - 6 cm (voir ingénieur)
- ENDUIT DE FINITION - 1 cm

PAROI 2 - TOITURE PLATE :
- REVETEMENT TERRASSE
- PLOT
- MEMBRANE BITUMINEUSE ou EPDM 2 mm
- ISOLATION : POLYURETHANE - 17 cm (voir PEB)
- PENTE (1.5 %)
- DALLE DE COMPRESSION - 16 cm (voir ingénieur)
- PREDALLE - 6 cm (voir ingénieur)
- ENDUIT DE FINITION - 1 cm

PAROI 3 - PLANCHER INT. :
- REVETEMENT DE SOL - 1.5 cm
- CHAPE - 8 cm
- ISOLATION: POLYURETHANE PROJETE - 12 cm (voir PEB)
- DALLE DE COMPRESSION - 16 cm (voir ingénieur)
- PREDALLE - 6 cm (voir ingénieur)
- ENDUIT DE FINITION - 1 cm

PAROI 4 - PLANCHER SUR CAVE :
- REVETEMENT DE SOL - 1.5 cm
- CHAPE DE BETON - 8 cm
- ISOLATION: POLYURETHANE projetée- 13 cm (voir PEB)
- DALLE DE COMPRESSION - 16 cm (voir ingénieur)
- PREDALLE - 6 cm (voir ingénieur)

PAROI 5 - PLANCHER SUR SOL (circulation R-1) :
- REVETEMENT DE SOL : CARRELAGE
- CHAPE - 8 cm
- ISOLATION: POLYURETHANE - 13 cm (voir PEB)
- RADIER - 25 cm (voir ingénieur)
- VISQUEEN
- SABLE
- EMPIERREMENT

PAROI 6 - SOL R-1 :
- RADIER - 25 cm (voir ingénieur)
- VISQUEEN
- SABLE
- EMPIERREMENT

PAROI 7 - MUR EXTERIEUR (béton):
- PLAFONNAGE - 1 cm
- BLOC SILICO CALCAIRE - 15 cm (voir ingénieur)
- ISOLATION: XPS - 14 cm (voir PEB)
- FINITION: BETON DE TON GRIS - 10 cm

PAROI 8 - MUR EXTERIEUR (bardage zinc):
- PLAFONNAGE - 1 cm
- BLOC SILICO CALCAIRE - 15 cm (voir ingénieur)
- ISOLATION: POLYURETHANE - 14 cm (voir PEB)
- PAREMENT - 2 cm
- LATTACAL - 30x60 mm
- CONTRE-LATTAGE - 24x38 mm
- BARDAGE EN ZINC

PAROI 9 - MUR ENTRE LOGEMENT:
- PLAFONNAGE - 1 cm
- BLOC SILICO CALCAIRE - 15 cm (voir ingénieur)
- ISOLATION: LAINE MINERALE - 4 cm
- BLOC SILICO CALCAIRE - 15 cm (voir ingénieur)
- PLAFONNAGE - 1 cm

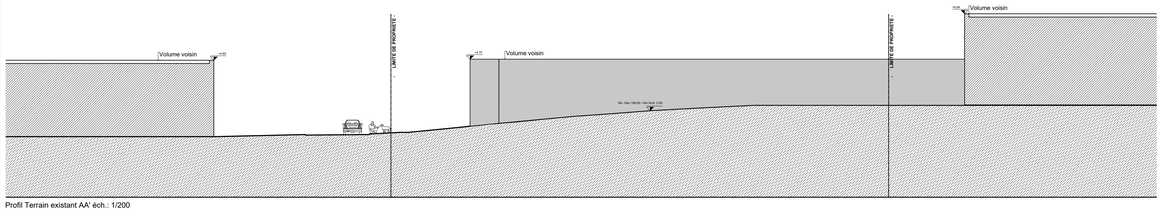

Profil Terrain existant AA' éch.: 1/200

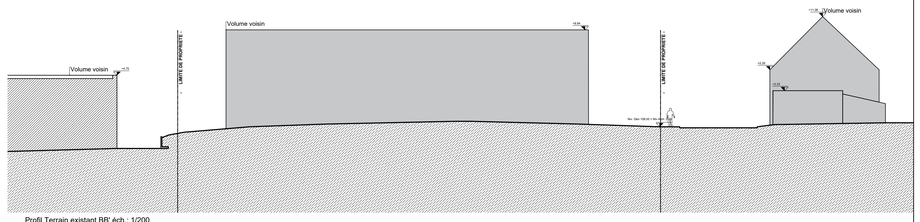

Profil Terrain existant BB' éch.: 1/200

Atelier d'architecture
Qbrik
Fresh architectural breath
Architectes associés : Farid Rabia – Thomas Bertrand
- scrl Qbrik architectes - 27 rue Jean Sonet à 5032 Les Isnes - Tél.: 081/72.86.70

RENDEUR
Maison Signature SRL

ARCHITECTE(S)
Farid RABIA
Qbrik
srl Qbrik Architectes
27 rue Jean Sonet à 5032 Les Isnes
tél : 081/72.86.70
courriel : info@qbrik.be

SIGNATURES

Construction d'un bâtiment composé de 10 appartements, 4 commerces, un local vélo, un local poubelle, et une cabine HT

PROVINCE : Namur
COMMUNE : 5060 Sambreville
Rue et nr. : Rue Bois Sainte-Marie
Cadastre : Sambreville div.1 , sect: A, 520N3

DESIGNATION

FICHIER Y:\atelier Qbrik\01_projets\7_28B-Toma - Bois Sainte-Marie\A Administratif\A0 PU-avis préalables-cadastre-pompiers

Permis d'urbanisme

DATE 30/04/2025
FEUILLE 1/3

Légende	
Plan de Situation	éch.: 1/5000
Plan de Contexte Urbanistique	éch.: 1/500
Plan d'implantation	éch.: 1/200
Profil Terrain existant AA'	éch.: 1/200
Profil Terrain existant BB'	éch.: 1/200

Droits réservés
Les plans restent la propriété de l'auteur de projet. Toute reproduction et exploitation doit être autorisée par celui-ci. Les cotes sont données à titre indicatif. l'entrepreneur est tenu de les contrôler sur chantier. L'entrepreneur est tenu de réaliser les essais de sol nécessaires et obligatoires. La profondeur des fondations est donnée à titre indicatif et doit être à l'abri du gel. Les entrepreneurs ne peuvent se prévaloir des lacunes, erreurs ou omissions figurant aux plans ou aux métrés, toute erreur est communiquée sans délais à l'architecte. Les travaux sont exécutés suivant les indications des plans, du cahier spécial des charges, du cahier général des charges de référence et selon les prescriptions des fabricants. L'entrepreneur est seul responsable vis-à-vis du maître de l'ouvrage pour tous les travaux confiés à des sous-traitants. L'entrepreneur est tenu de tenir à jour le journal des travaux reprenant l'organisation du chantier, le stade journalier des travaux réalisés et notes de planification des travaux prévus. Les entrepreneurs des divers corps de métier sont tenus de suivre l'avancement général du chantier afin de commencer leurs travaux respectifs en temps utile. Tout entrepreneur est tenu de pourvoir aux réglementations du code du Bien-être, au RGIE, aux normes de sécurité en vigueur ainsi qu'aux directives du coordinateur sécurité et santé en matière de prévention. A défaut de contenner à charge de l'entreprise, tous les déchets de chantier tels que les emballages divers, bouteilles, bois, carton, tubes, fils électriques, sacs de plâtre, matières plastiques, tuiles... doivent être évacués à la charge des entrepreneurs responsables. Le contenu du présent plan sera considéré comme connu et approuvé par toutes les parties si aucune remarque écrite n'est parvenue au bureau d'architecture dans les TROIS jours ouvrables qui suivent la date de la remise du plan.

URBANISME & COMMUNE
PLAN TRAITE PAR :

OBJET DE LA MODIFICATION - LA DERNIERE MODIFICATION ANNULE ET REMPLACE TOUT AUTRE PLAN
Date - type de modification